



DELIBERATION N°20120077 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mai 2012

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 4 mai 2012 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 30 présents, 3 représentés, 6 absents, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Philippe KIZIRIAN , président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; M. André MOULIN ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED ; M. Guy VIAL , adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Marie-Nicole MEUNIER ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Carmen MONTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Christiane MASSARDIER ; M. Philippe CHOVET ; Mme Francisca MARIE (à partir de 18 h 47) ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 18 h 40) ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Salina HEMANI (à partir de 19 h) ; M. Hervé REYNAUD ; M. Noël PAUL ; Mme BOYADJIAN Annick (à partir de 20 h 15) ; Mme Béatrice COFFY ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Aline ORIOL (à partir de 18 h 50) ; M. Régis CADEGROS ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Pascale SOEUR (à partir de 18 h 45) ; M. Daniel SZEMENDERA , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à M. DE PASQUALE Jean-Pierre.
- Mme MARTINS-BENAMROUCHE Catherine qui donne pouvoir à M. VACHER Raymond.
- Mme BOYADJIAN Annick qui donne pouvoir à M. MANDON Emmanuel (jusqu'à 20 h 15).

ABSENTS :

- Mme Francisca MARIE (jusqu'à 18 h 47) ; M. Aymeric SANLAVILLE (jusqu'à 18 h 40) ; Mme Salina HEMANI (jusqu'à 19 h) ; Mme Nicole FOREST ; Mme Aline ORIOL (jusqu'à 18 h 50) ; Mme Pascale SOEUR (jusqu'à 18 h 45).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Guy VIAL ; M. Jean-Luc DEGRAIX.

-----oooOooo-----

O B J E T :

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES ECONOMIQUES
--

M. PONTON MICHEL EXPOSE CE QUI SUIT :

Sont notamment portés dans ce budget le produit de la location de la Maison des Chanoines en recettes de fonctionnement et le remboursement de la dette liée à la restructuration du bâtiment en dépenses d'investissement.

Le résultat de l'exercice 2011 aboutit au résultat de clôture suivant :

Réalisation de l'exercice	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	36 009.99	46 218.80	
Investissement	37 016.78	36 413.79	
Report 2010			
Fonctionnement		14 021.42	
Investissement	15 635.83		
Restes à réaliser à reporter en 2012			
Fonctionnement			
Investissement			
Résultat cumulé			TOTAL
Fonctionnement	36 009.99	60 240.22	24 230.23
Investissement	52 652.61	36 413.79	-16 238.82
Total cumulé	88 662.60	96 654.01	7 991.41

Soit un besoin de financement pour l'investissement de 16 238.82 € et un solde de fonctionnement après autofinancement de 7 991.41 €.

Vu l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du compte administratif présenté, après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la commune.

Après avoir pris connaissance du rapport,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que M. Michel PONTON, adjoint aux finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Philippe KIZIRIAN, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Michel PONTON, pour le vote du compte administratif,

DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2011 dressé par le comptable,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 26 voix pour, 11 abstentions, 1 non-participation (Monsieur le maire s'étant retiré de la salle)

DECIDE :

- **d'approuver** le compte administratif du budget annexe des affaires économiques de l'exercice 2011,
- **de constater**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 15 mai 2012
Le maire,

Signé :
Philippe KIZIRIAN